

ICANN



FR

ORIGINAL: Anglais

DATE: Sept. 2006

STATUT: FINAL

SOCIETE POUR L'ATTRIBUTION DES NOMS DE DOMAINE ET NUMEROS SUR INTERNET

REVUE REALISEE PAR D'ORGANISATION DU SUPPORT POUR LE NOMS GENERIQUES POUR DES EXTENSIONS DU PREMIER NIVEAU

(GENERIC NAMES SUPPORTING ORGANISATION - GNSO)

SOMMAIRE ET RECOMMANDATIONS

Préparée par le Groupe de politiques de la London School of Economics (LSE)

Note de présentation de ce document préparée par le personnel de l'ICANN

Comme indiqué ci-dessus, la version originale de ce document est en anglais et elle est disponible sur le site web <http://www.icann.org/announcements/gnsso-review-report-sep06.pdf>. Face à tout problème d'interprétation entre le présent document et le texte original, ce dernier prévaut.

Remarque: il s'agit uniquement de la traduction de la section consacrée au sommaire et aux recommandations dans le texte original.



Groupe de politiques publiques de la London School of
Economics, LSE et Enterprise LSE

Une Revue d'organisations du support pour le noms génériques pour des extensions du premier niveau (GNSO)

de la Société pour l'attribution des noms de domaine et numéros sur Internet

(ICANN)

Rapport principal
Septembre 2006

Publication: Groupe de politiques publiques de la London school of economics (LSE)

Contact: Group de politiques publiques, de la London School of Economics (LSE)

Houghton Street,

Londres, WC2A 2AE, Angleterre.



The LSE Public Policy Group (PPG) was founded in 1998. Since then, the work of the group has grown considerably and PPG now includes members from many departments in the School and from other major universities. The Group conducts a mix of commercial and pro bono activities, including consulting, research, occasional conferences, and publications. It works closely with Enterprise LSE, the consultancy arm of the London School of Economics.

Le Groupe de politiques publiques (GPP) de la London School of Economics (LSE) a été fondé en 1998. Depuis lors, ses activités ont évolué considérablement. Le GPP accueille maintenant les membres issus de différents départements de l'école ainsi que ceux d'autres grandes universités. Le groupe dirige un ensemble d'activités commerciales et bénévoles, notamment de consultation, recherche, de conférences occasionnelles et de publications. Elle travaille en étroite collaboration avec Entreprise LSE, le département assurant le travail de conseil à la London School of Economics.

Contact: j.tinkler@lse.ac.uk

Site Web: <http://www.lse.ac.uk/collections/LSEPublicPolicy/>

La revue du groupe d'organisations du support pour le Noms génériques pour des extensions du premier niveau (GNSO) a été rédigée par:

Simon Bastow, Agrégé supérieur de recherche, Groupe de politiques publiques, LSE.
Patrick Dunleavy, Professeur de Sciences Politiques et de politiques publiques, titulaire de chaire à la LSE

Le Groupe de politiques publiques de la London School of Economics and Political Science (LSE)

Oliver Pearce, Chercheur, Groupe de politiques publiques de la LSE

Jane Tinkler, Chercheur, Groupe de politiques publiques de la LSE

Les étudiants suivants de troisième cycle à la London School of Economics (LSE) ont contribué à la recherche dans le cadre de cette étude :

Andre Alves, Efe Cummings, Francois Gemenne, Xu Ke, Silke Lechner, Julia Love, Christian Morfin, Vasyl Myroshnychenko, Maha Yuones.

Sommaire

1 Objectifs de la Revue. La Société pour l'attribution des noms de domaine et numéros sur Internet (L'ICANN) cherche à mettre en place un modèle unique de gouvernance en matière de système de nom de domaine d'Internet. Modèle qui repose sur une participation ascendante d'intervenants. L'ICANN est constituée de plusieurs organismes de soutien qui assure un rôle prépondérant suivant ce modèle et d'un rapport de valeurs qui étayent la façon dont ce système devrait fonctionner (voir annexe A3). Les organismes de soutien facilitent les processus de développement de politiques qui servent de fondation à la légitimité de l'ICANN en tant que Organe en charge d'élaborer les politiques d'Internet à l'échelle mondiale.

2 D'organisations du support pour le Noms génériques pour des extensions du premier niveau (GNSO) sont un des organes qui jouent un rôle important en matière de développement de politiques, qui ont trait aux noms de domaine génériques tels que .com, .net, .info, .biz etc. Les GNSO sont un organe relativement récent, mais en l'espace de quelques années, ils ont contribué à des changements rapides au niveau des opérations et des intervenants d'Internet. Ils ont par ailleurs réussi à créer une série d'institutions et de procédures de développement de politiques qui ont trait aux problèmes de noms génériques. De plus, ils ont élaboré une politique concernant une gamme de problèmes complexes et techniques tels que l'accès aux données personnelles, l'intégrité des noms de domaine, et les procédures visant à élargir l'espace des noms de domaine de premier niveau pour les codes génériques (gTLD). Cette présente étude examine les opérations des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) en fonction de leur représentativité, leur transparence et leur conformité au règlement intérieur de l'ICANN.

3 Représentativité:

Il existe six circonscriptions au sein d'organisation du support pour le Noms génériques pour Des extensions du premier niveau (GNSO) dont les entreprises, les organisations ou les individus faisant partie du domaine des noms génériques peuvent devenir membres. Les circonscriptions et leurs représentants au Conseil des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) entreprennent de grands travaux qui ont trait au développement de politiques concernant les noms de domaine génériques. Les circonscriptions présentent des structures et des activités diverses, et, généralement, elles adoptent une perspective selon laquelle une autonomie raisonnable par rapport aux structures du personnel de l'ICANN sont une composante essentielle de leur travaux de consultation ascendante. Les circonscriptions présentent un modèle de participation varié, avec un niveau d'implication élevé de deux d'entre elles composées de registres et registraires, contre une participation relativement limitée des quatre autres constituées d'utilisateurs fonctionnels, de la propriété intellectuelle, de fournisseurs d'accès à Internet et d'utilisateurs non commerciaux.

4 Le modèle actuel de circonscriptions est plus ou moins complexe et ne semble plus bien s'adapter aux besoins de tous les intervenants dans la communauté d'internet subissant une mutation rapide. Bien que l'organisation de la circonscription favorise éventuellement presque tout type d'intérêts potentiels, les structures actuelles reflètent plutôt un aperçu des intérêts manifestés au début de cette décennie et manquent de flexibilité interne pour accueillir de nouveaux intervenants provenant de la société civile et commerciale. Il faut par conséquent promouvoir beaucoup d'objectifs, diversifier les conditions d'affiliation aux Organismes de soutien des noms génériques (GNSO), et adapter ces structures de sorte qu'elles soient assez flexibles pour permettre de résoudre de nouveaux problèmes de développement de politiques.

Certaines circonscriptions dominées par un petit groupe de personnes influentes ont un faible taux de participation aux travaux de développement de politiques réalisés par les membres de la circonscription.

5 Transparence :

L'ICANN, elle-même, est un organisme très influent. Ses décisions et ses activités sont très débattus au sein de la communauté d'Internet. Toutefois, l'influence externe du Conseil des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) est faible, et ce, en grande partie, à cause des imperfections antérieures du site web de l'ICANN. Les membres potentiels de l'ICANN qui manifestent un intérêt en matière des noms de domaine génériques doivent devenir membres des sous-organismes (les circonscriptions des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) plutôt que de devenir membres de l'ICANN. Cette restriction constitue un obstacle au processus de développement de politiques ascendant fonctionnel et diversifié. Les processus et échanges de développement de politiques du Conseil des Organismes de soutien des noms génériques sont hautement transparents par rapport à la plupart des organismes similaires. Néanmoins, les circonscriptions sont hermétiques aux nouveaux et les normes de bases telles que la divulgation des intérêts ne sont pas suffisamment respectées.

6 Efficacité: Les travaux du Conseil des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) mettent l'accent sur les processus de développement de politiques (PDP) formellement définies, dont le temps d'application théoriquement rapides sont définis dans le règlement intérieur de l'ICANN. Ce temps s'est avéré peu pratique. La réalisation de plusieurs processus de développement de politiques (PDP) requiert beaucoup de temps et leur incidence n'est pas facile à évaluer. Les membres du Conseil consacrent beaucoup d'heures impayées à leur élaboration aux cours des rencontres personnelles, conférence téléphonique et au travers de courriers électroniques. Les Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) ont une pratique « législative » de travail qui consiste en l'organisation de votes fréquents, pendant que les forces d'intervention sont devenues essentiellement les sous-comités des membres du Conseil. Obtenir un « consensus » sur les problèmes de politiques importants est souvent ardu en raison des conflits d'intérêts et de la faiblesse des mesures incitatives proposées aux circonscriptions, en vue de déterminer d'avance les problèmes clé et de s'accorder à trouver des positions acceptables par tous. Les arrangements actuels concernant les votes génèrent d'autres complications du fait qu'ils attribuent deux votes pondérés à deux circonscriptions (Bureaux d'enregistrement et registraire)

7 Conformité : en dehors des temps d'application inopportuns des processus d'élaboration de politiques, les opérations des Organismes de soutien des noms génériques sont en conformité avec le règlement intérieur de l'ICANN. Toutefois, presque rien n'indique que les politiques élaborées par les Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) depuis leur création ont fait l'objet d'une évaluation d'impact d'envergure.

8 Principes de changements. Tout changement envisagé au niveau des opérations des GNSO doit passer par les quatre principaux principes suivants :

- Les opérations des GNSO doivent devenir plus représentatives et transparentes à une gamme variée d'intervenants, qu'elles ne le sont actuellement.
- Toutes les réformes faites doivent renforcer la représentativité du Conseil des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) et de ses circonscriptions .

- Les structures des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) doivent être plus flexibles et compatibles, capables de répondre plus efficacement aux besoins de nouveaux et anciens intervenants dans un environnement d'Internet en pleines mutations rapides.
- Les changements sont nécessaires au sein des opérations du Conseil des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) aux fins de renforcer sa capacité d'établir un véritable consensus, en jouissant d'un large soutien de la communauté d'Internet.

9 Suggestions particulières de réforme. Nous présentons un ensemble

de 24 recommandations pratiques fondées sur des preuves, visant à permettre aux Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) d'améliorer les domaines actuels présentant des difficultés. Ces suggestions peuvent être accueillies ou non individuellement, mais elles forment un ensemble cohérent de réformes. Quelques points principaux portent sur les sujets suivants :

- Réduction de six à trois, du nombre de circonscriptions englobant les intérêts de l'inscription, les utilisateurs fonctionnels et la société civile ;
- Création d'une adhésion (primaire) directe à l'ICANN pour les entreprises, les autres organismes et personnes. Les nouveaux membres intéressés par les questions relatives aux noms génériques seraient ensuite encouragés à devenir membres de l'une des nouvelles circonscriptions dont la compréhension du fonctionnement est aisée et que nous avons soulignées ci-dessous. Les circonscriptions vont ainsi recevoir plus de soutien de l'ICANN pour assurer la survie de leurs activités et travaux de diffusion mais elles seront toujours dirigées par ses membres et responsables devant eux comme c'est le cas actuellement.
- Création des sites web de l'ICANN et des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) dont la qualité s'est améliorée considérablement et qui peuvent représenter efficacement les GNSO auprès de la communauté Internet dans son intégralité.
- Abolition du vote pondéré actuel pour les intérêts d'inscription et accord aussi bien aux intérêts de l'inscription qu'aux utilisateurs fonctionnels (largement interprétés) un veto efficace de modifications ne faisant pas l'unanimité.
- Avancement de la limite de la politique du consensus de 66 à 75 pour cent ;
- Réduction systématique de l'usage de la téléconférence favorisation accrue des rencontres personnelles du Conseil des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO), pour lesquelles tous les participants recevraient un montant raisonnable d'indemnités au titre des frais de déplacement et de logement.
- Utilisation intensive des groupes d'intervention pour faire appel à une expertise externe, élargir l'implication des intérêts au sein de la communauté d'Internet et accélérer le développement de politiques.
- Utilisation complète et constructive de l'expertise du personnel pour accélérer le développement de politiques et permettre au Conseil des Organismes de soutien

des noms génériques (GNSO) de focaliser son attention sur les questions et décisions clé ;

- Réduction du mandat des Conseillers des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) (de trois ou quatre ans) et mise en place de protections solides contre la non-divulgence des intérêts.

Liste de recommandations

(Dans cette liste de recommandations, les chiffres de paragraphe en noir se rapportent aux questions particulières abordées dans le texte principal, où les recommandations sont présentées et expliquées dans leur intégralité. En général, il apparaît quelques analyses d'un besoin de changement exprimé, immédiatement avant chaque recommandation dans les paragraphes du texte principal).

Recommandation 1: un registre centralisé de tous les intervenants des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) devrait être établi, mis à jour et accessible au public. Il devrait inclure les membres de circonscriptions et ceux qui sont impliqués dans les groupes d'intervention des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO). (Paragraphe 2.5)

Recommandation 2: On devrait exiger aux circonscriptions des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) d'indiquer le nombre de membres ayant contribué à l'élaboration des lignes de politiques qu'ils adoptent. (Paragraphe 2.14)

Recommandation 3: Il est nécessaire d'assurer une plus grande cohérence et normalisation dans toutes les opérations de la circonscription. Pour y parvenir efficacement, il serait nécessaire que le personnel de l'ICANN apporte leur soutien aux circonscriptions. (Paragraphe 2.22)

Recommandation 4: Un agent de soutien des circonscriptions des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) devrait être nommé pour aider ces derniers à promouvoir leurs opérations, leurs sites Web et leurs activités de diffusion. (Paragraphe 2.23)

Recommandation 5: Les circonscriptions devraient se focaliser sur une représentation croissante et équilibrée, et une participation active largement proportionnelle, aux distributions élargies à l'échelle mondiale pour des indicateurs appropriés. (Paragraphe 2.39)

Recommandation 6: La base sur laquelle la participation aux activités des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) se déroule, doit être révisée. Cette participation ne devrait plus se fonder sur l'appartenance, en tant que membre, à une circonscription, mais sur la participation directe des intervenants de l'ICANN. (Paragraphe 2.44)

Recommandation 7: Les Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) devraient améliorer la présentation et l'organisation du site Web actuel, en développer une stratégie de manière à en réaliser une amélioration et une croissance continues au cours des trois prochaines années. Ces Organismes devraient aussi examiner régulièrement les statistiques d'usage aux fins de vérifier que le trafic sur le site Web est croît au fil du temps et prend parfaitement en compte les intérêts du public. (Paragraphe 3.10)

Recommandation 8: l'amélioration de La gestion des documents au sein des Organismes

de soutien des noms génériques (GNSO) s'avère nécessaire ainsi qu'une plus grande accessibilité à la présentation du travail de développement de politiques. (Paragraphe 3.14)

Recommandation 9: Les Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) devraient promouvoir et publier annuellement un plan de développement de politiques pour les deux prochaines années. Ce plan servirait à la fois de document stratégique pour les travaux de politiques actuels et futures, et d'outil de commercialisation et de communications pour la consommation générale en dehors de la communauté de l'ICANN. Il devrait s'harmoniser avec le budget et les documents stratégiques de l'ICANN.
(Paragraphe 3.16)

Recommandation 10: les Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) et l'ICANN devraient travailler en partenariat, de façon proactive, aux fins de fournir des mesures incitatives basées sur les informations aux organismes d'intervenants pour qu'ils assurent le suivi des problèmes concernant les Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) et s'y consacrent. (Paragraphe 3.19)

Recommandation 11: Il est nécessaire que le poste de Président du Conseil des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) soit beaucoup plus représentatif au sein de l'ICANN et dispose de plus d'autorité sur le plan institutionnel. (Paragraphe 3.26)

Recommandation 12: Les politiques concernant les conseillers des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) ayant charge de déclarer les intérêts, doivent être renforcées. La loi sur le vote de défiance entraînant une démission devrait être introduite pour non-conformité. (Paragraphe 3.28)

Recommandation 13: Les limites devraient être fixées au mandat exécuté par les Conseillers des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO). Ces conseillers peuvent être nommés pour deux ans (comme c'est déjà le cas dans certaines circonscriptions) ou pour trois ans non renouvelables. (Paragraphe 3.30)

Recommandation 14: Le Conseil des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) et le personnel chargé d'élaborer les politiques devraient travailler en étroite collaboration pour optimiser l'utilisation des méthodes de gestion de projet au cours des travaux de développement de politiques, en focalisant notamment sur la façon dont l'analyse ciblée des problèmes peut éloigner la collecte de données des intervenants (plutôt que dans le sens contraire). (Paragraphe 4.14)

Recommandation 15: Le Conseil des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) devrait favoriser davantage des rencontres personnelles outre les méthodes de travail collectif en ligne. Le Président du Conseil devrait trouver le moyen de réduire l'usage de la téléconférence auquel participe l'ensemble du Conseil. (Paragraphe 4.19)

Recommandation 16: Les conseillers des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) devraient avoir accès aux fonds couvrant les frais de transport et de logement lorsqu'ils assistent aux réunions de Conseil désignées, plutôt que d'en assumer la responsabilité, comme c'est le cas actuellement. (Paragraphe 4.21)

Recommandation 17: le Conseil des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) devrait utiliser davantage les groupes d'intervention. Les participants des

groupes d'intervention devraient provenir d'une population variée de la communauté d'Internet, des communautés nationales et internationales responsables de l'élaboration des politiques. (Paragraphe 4.26)

Recommandation 18

Une forme de participation d'intervenants associés de l'ICANN devrait être mise en place aux fins de créer un groupe d'experts externes, disponibles immédiatement et auxquels on peut faire appel pour renforcer des groupes d'interventions appropriés.

Recommandation 19

L'organisation actuelle de la circonscription des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) devrait être radicalement simplifiée afin de permettre à cette dernière de faire face aux changements rapides d'Internet. Cette organisation doit être claire, compréhensible (prenant en compte tous les intervenants) et flexible, permettant ainsi aux Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) de s'accommoder facilement aux changements intervenant dans la composition des intervenants d'Internet. Nous suggérons un ensemble de trois circonscriptions représentant respectivement les intérêts à l'accréditation, les affaires et la société civile. (Paragraphe 4.35)

Recommandation 20

Une réorganisation des circonscriptions des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) permettrait aussi au Conseil d'être réduit d'une certaine manière (nous proposons 16 membres) et par conséquent facile à diriger. (Paragraphe 4.36)

Recommandation 21

Le pourcentage d'obtention d'un consensus devrait être élevé à 75 pour cent. Le vote pondéré doit être aboli. Ces deux procédures peuvent permettre de créer davantage de mesures incitatives qui entraîneraient un engagement réciproque et constructif de la part des circonscriptions, plutôt que de réitérer simplement une situation du « bloc » dans le but de recueillir assez de suffrage de l'électorat flottant pour gagner (Paragraphe 4.38)

Recommandation 22

La procédure que le Conseil des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) adopte pour élire deux Directeurs au Conseil d'administration de l'ICANN devrait changer et faire place au système de vote additionnel. (Paragraphe 4.40)

Recommandation 23

L'ensemble de conditions prescriptives du règlement intérieur de l'ICANN concernant les activités des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) devraient être réduites. Le règlement intérieur de l'ICANN devrait exposer les grandes lignes des principes et objectifs majeurs des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) mais la condition opérationnelle détaillée (y compris la section concernant le PDP) devraient être transférées aux règles de procédure des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO). Ceci permettra aux Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) d'être favorable aux changements et d'introduire, d'une manière plus réaliste et flexible, de nouvelles innovations dans ses délais et méthodes de travail; pendant le respect des principes directeurs de l'ICANN. (Paragraphe 5.7)

Recommandation 24

L'ICANN et le Conseil des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO)

devraient faire une évaluation officielle quantitative et qualitative, périodique (une fois tous les cinq ans), de l'influence que les travaux des Organismes de soutien des noms génériques (GNSO) exercent sur le développement de politiques des noms génériques. Cette évaluation devrait inclure une analyse de la possibilité d'étendre cette influence sur les gouvernements nationaux, les organismes internationaux et le secteur commercial. (Paragraphe 5.12)